

## Décision

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAPJ Adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'Université Bordeaux Montaigne.**

La Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation

Vu l'arrêté du 09 mai 2019 fixant, au titre de l'année 2019, le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation,

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAPJ Adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'Université Bordeaux Montaigne est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur LOPEZ Thierry, ingénieur d'études, classe normale, président, Université Bordeaux Montaigne, Pessac

Madame ABADO Karine, ingénieur de recherche hors classe, membre, Université Bordeaux Montaigne, Pessac

Madame SILVA Bernadette, assistant ingénieur, membre, Université Bordeaux Montaigne, Pessac

Madame MEOULE-DARRIET Cécile, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, membre, Université Bordeaux Montaigne, Pessac

Monsieur BERTIN Thomas, ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, expert, Université de Bordeaux, Pessac

Monsieur BARBET Anthony, attaché de l'administration de l'état, suppléant, Université Bordeaux Montaigne, Pessac

Article 2 : La Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 29 mai 2019

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET